



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Avant-Propos

Mme Florence Jacquet, Mr Jean-Marie Boisson

Citer ce document / Cite this document :

Jacquet Florence, Boisson Jean-Marie. Avant-Propos. In: Économie rurale. N°211, 1992. Actualité de la réforme de la PAC et les régions méditerranéennes. Session des 28 et 29 Novembre 1991, organisée par Florence Jacquet (CIHEAM-IAM.-M) et Jean-Marie Boisson (Université Montpellier I), avec le soutien du CIHEAM et du IAM.-M, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole. pp. 3-4;

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_211_1_4483

Fichier pdf généré le 08/05/2018

AVANT-PROPOS

Ce numéro d'**Économie Rurale** rend compte de la session de la SFER tenue en novembre 1991 à Montpellier et consacrée à la Politique Agricole Commune. La précédente session de la SFER sur le même thème avait eu lieu à Paris au lendemain du Conseil des Ministres de l'Agriculture du 31 mars 1984 (1).

Ces deux sessions ont donc en commun de s'être tenues à des étapes marquantes de l'évolution de la PAC. Mais elles diffèrent sur un point. La première s'était tenue alors que les décisions venaient d'être prises. Lors de la seconde, en revanche, on disposait des propositions de réforme présentées par le Commissaire Mac Sharry. Mais aucune décision n'avait encore été prise. On se trouvait dans une situation un peu paradoxale où aucun État-membre n'avait franchement exprimé son accord, mais aucun n'avait non plus présenté de contre-propositions fondamentalement différentes. La pression stratégique des négociations du GATT n'était certes pas étrangère à cette prudence. Il restait cependant l'impression que les Ministres n'osaient aborder franchement la question devant leurs opinions publiques et en traitaient en quelque sorte par *preterition*. On sait que la réforme devait être adoptée, sans trop de difficultés apparentes le 21 mai 1992, laissant cependant bien des points à préciser.

La session de novembre 1991 s'est tenue dans un contexte très ouvert, puisqu'on connaissait la teneur de la proposition, mais on ignorait si elle serait adoptée en l'état. Il s'agissait donc d'en faire l'examen à la lumière des quelques travaux de simulations entrepris à son sujet, et de rassembler les divers points de vue. L'un des propos choisis était en outre d'en examiner les conséquences possibles sur les régions méditerranéennes, au nord comme au sud de la Méditerranée.

Dans un premier temps, la réforme est analysée d'un point de vue global. Alison Burrell (Wye) expose les principaux traits de la réforme en la situant dans son contexte historique et politique. Puis sont présentés des résultats de simulations : celle de Jacques Loyat (Direction de la Production et des Échanges) à l'aide du modèle ECAM et celle

d'Hervé Guyomard et Louis Mahé (Rennes) à l'aide du modèle MISS. Ian Sturgess (Cambridge) brosse un panorama des positions vis-à-vis de la réforme dans un pays réputé pour son hostilité traditionnelle à la PAC, le Royaume-Uni.

Dans un second temps sont abordées des hypothèses d'orientation délibérément écartées par la réforme, et certains points qu'elle laisse quelque peu de côté. Jean-Christophe Kroll (Dijon) tout d'abord, replace la réforme parmi les différentes orientations alternatives : généralisation des quotas, quantum financier, etc. (2). Gilles Bazin dresse le bilan de l'action communautaire dans les régions défavorisées et/ou de montagne et souligne les disparités qui existent entre États-membres dans l'application d'une politique pourtant commune. Louis Malassis (Montpellier) dénonce le fait que l'Europe n'a qu'une politique agricole et pas de véritable politique alimentaire.

Dans un troisième temps, enfin, est analysée la portée de la réforme pour les pays des deux rives de la Méditerranée. Les pays et les régions méditerranéennes de l'Europe sont évidemment soumis à la réforme. Mais les conditions de l'activité agricole dans ces régions justifient que l'on s'interroge sur l'impact particulier qu'elle peut avoir, d'autant que les productions spécifiquement méditerranéennes (vins, fruits et légumes) ne sont pas visées pour le moment. Frédéric Lauret (Montpellier), analysant l'agriculture méditerranéenne française et soulignant sa spécification viticole et horticole, montre que les effets de la réforme dépendront surtout de la manière dont évoluera la préférence communautaire et l'harmonisation des différentes réglementations. Secundo Tarditi (Sienne), pour l'Italie, et Félisa Cena-Delgado (Cordoue) pour l'Espagne montrent que la réforme ne pourra, à elle seule, régler le principal problème, celui de la restructuration et de la modernisation des exploitations.

Vue des pays de la rive sud de la Méditerranée, la réforme s'inscrit dans l'évolution des politiques agricoles des pays du Nord, sous la pression des négociations du GATT. La hausse des prix mondiaux, qui est ainsi recherchée, provoquerait un renchérissement des importations et des effets négatifs sur la consommation alimentaire à l'intérieur. Omar

1. Cf. n° 163 et 164 de la Revue : *Crise de la PAC et PAC de Crise ?* (1984)

2. La compensation par titres obligatoires sera évoquée dans l'article de S. Tarditi.

Bessaoud (Alger), avance que cette évolution des politiques agricoles des pays exportateurs intervient au moment de la politique agricole algérienne, avec la diminution du soutien de l'État, conduit à une extensification qui implique un recours accru aux importations alimentaires. Dans le cas de la Tunisie, Mongi Boughzala et Mohamed Elloumi (Tunis) testent à l'aide d'un modèle de programmation linéaire l'hypothèse d'une libéralisation de la politique agricole tunisienne. Les résultats montrent que cette libéralisation n'est pas avantageuse pour la Tunisie, dans la mesure où l'évolution des politiques agricoles du Nord se limite à une baisse du soutien des prix intérieurs, sans éliminer les autres mécanismes protectionnistes en particulier sur les produits pour lesquels la Tunisie bénéficie d'avantages comparatifs : seule une libéralisation complète à l'échelle internationale serait avantageuse, et elle est fort improbable.

Au total, une constatation s'impose : celle d'une continuité apparente de la PAC puisque le mécanisme des deux prix est maintenu, ainsi que celui de la préférence communautaire : le principe des prélèvements et des restitutions n'a pas été abandonné. Pourtant deux éléments nouveaux sont introduits, au moins pour les céréales, les oléo-protéagineux et la viande bovine. En premier lieu, les prix institutionnels sont abaissés au niveau présumé des prix mondiaux. Dans une certaine mesure on est ramené à la situation initiale de la PAC, où les mécanismes d'intervention et de stockage avaient un but de stabilisation des prix et non de soutien permanent. En second lieu, l'introduction du principe de paiements compensatoires, fondés sur les surfaces et les rendements moyens de référence, constitue un précédent historique, jusqu'ici écarté.

C'est un bouleversement dans une continuité apparente, dont les conséquences ne sont pas encore bien claires. On peut cependant avancer quelques **observations** et risquer ainsi quelques **conjectures**.

Au titre des observations, on peut remarquer les points suivants :

a) le souci **d'économie budgétaire** n'a pas été dominant : du moins à court terme : les mesures de compensation coûteront plus cher que la poursuite de l'ancienne PAC. Peut-être seront-elles plus efficaces pour assurer un transfert de revenus aux agriculteurs plutôt qu'aux agro-fournisseurs, aux organismes de stockage ou aux négociants. On espère qu'elles seront moins onéreuses à long terme, ce qui laisse

mal augurer de la pérennité des compensations, au moins en termes réels ;

b) l'accent est mis sur les mesures **agro-environnementales** qui, aussi souhaitables soient-elles, sont délicates à préciser. Il semble évident qu'elles ne pourront être efficacement gérées qu'au niveau national et plutôt même régional ;

c) on a évité toute véritable modulation de l'aide au motif que les **coûts d'administration** qui en résulteraient seraient prohibitifs. Pourtant, les nouvelles mesures (gel des terres, compensation) sont elles-mêmes très exigeantes de ce point de vue. Il semble que la Commission veuille rejeter ce coût sur les administrations nationales qui auront une grande latitude pour administrer la compensation.

d) on a finalement renoncé au principe d'un **ré-équilibre de la protection**, si ardemment défendu par la France et certains économistes français ;

e) notons enfin, que la réforme, même si ce n'était pas son unique objet, permet une **meilleure adéquation** aux exigences du GATT.

Ces rapides observations permettent alors quelques conjectures :

a) va-t-on réellement assister à une limitation de l'offre ? Si les mesures sont rigoureusement appliquées (gel des terres, réduction du niveau des prix) on devrait assister à un tassement sinon un retournement de la tendance pour les grandes cultures ;

b) à quel effet de "contagion" entre OCM va-t-on assister dans les années qui viennent, sachant que la réforme porte sur moins d'un tiers de la valeur de la production agricole finale, et que la négociation d'un nouveau règlement sucre, par exemple, est à l'ordre du jour pour 1993 ?

c) enfin, et surtout, pourra-t-on encore parler de Politique Agricole Commune ? Toutes les observations précédentes montrent que les modalités pratiques d'application de la réforme, et en particulier le sort progressif des paiements compensatoires sont largement laissés à l'initiative des États. La Communauté se chargerait d'assurer une péréquation financière qui a toutes chances de devenir de plus en plus globale et peut-être un jour forfaitaire. Peut-on considérer qu'il s'agit là de l'acceptation implicite d'une renationalisation partielle de la politique agricole européenne, qui avait été jusqu'ici régulièrement écartée.

Remerciements

Nous remercions le CIHEAM et son Institut de Montpellier pour le soutien apporté à la session sur le plan logistique et financier, ainsi que le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Nous voudrions également remercier les participants et spécialement les participants provinciaux et étrangers d'avoir bien voulu, comme les Parisiens, mais avec encore plus de mérite, se décentraliser sur Montpellier ce qui -dans notre réseau français de communications- multiplie

au moins par deux la peine, le temps et les débours. Les participants régionaux, en revanche, en furent très heureux et le témoignèrent par leur nombre et leur assiduité.

Florence JACQUET
CIHEAM - IAM - M

Jean-Marie BOISSON
Université de Montpellier I